



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/SC.3/WP.3/2004/6
2 janvier 2004

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des Transports par Voie Navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions
techniques et sécurité en navigation intérieure

(Vingt-septième session, 17-19 mars 2004,
point 3 (b) de l'ordre du jour)

**AMENDEMENT AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PRESCRIPTIONS
TECHNIQUES APPLICABLES AUX BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE
(ANNEXE DE LA RÉOLUTION N° 17 RÉVISÉE)**

Note du secrétariat

Le secrétariat reproduit ci-dessous le texte des annexes A et B du Règlement de visite des bateaux du Rhin (RVBR) concernant le Certificat de bateau applicable sur le Rhin.

* * *

Demande de visite

La visite du bateau décrit ci-après est demandée à la Commission de visite de

pour première visite - visite spéciale - visite complémentaire - visite volontaire -

1. Nom et adresse du propriétaire :
2. Nom du bateau :
3. Lieu et n° d'immatriculation :
4. Port d'attache :
5. Numéro officiel :
6. Type de bateau :
7. *) Aptitudes particulières :
8. Nom et Lieu du chantier :
9. Année de construction :

--	--	--	--

10. Port en lourd ou déplacement

--	--	--	--

 t *) -m³*)
11. Nombre de moteurs de la propulsion principale

--

12. Puissance totale de la propulsion principale

--	--	--	--

 kW
13. Nombre d'hélices principales :

--

14. Parcours pour lequel le certificat est demandé :
 - sur le Rhin *)
 - entre et *)
15. Le bateau
 - n'a jamais été visité *)
 - a été visité pour la dernière fois *)
 - le à
16. *) Le bateau possède une attestation de la Société de classification agréée visée à l'article 2.12, chiffre 2
 délivrée le
 Valable jusqu'au
17. *) Le bateau est muni d'un certificat d'agrément délivré, en application du Règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin (ADNR), le
 le
 par
 valable jusqu'au

*) Biffer les mentions inutiles

18. Lieu, date et heure proposés pour la visite :

.....
.....

19. Adresse où la réponse et les communications éventuelles doivent être transmises :

.....
.....

20. Les annexes suivantes sont jointes en communication à la présente demande :

- a)*) Certificat d'enregistrement ou d'immatriculations,
- b)*) Document d'attribution du numéro officiel,
- c)*) Certificat de jaugeage,
- d)*) Documents relatifs aux chaudières et aux autres réservoirs sous pression,
- e)*) Certificat d'agrément pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin
- f)*) Certificat de visite précédent,
- g)*) Attestation délivrée par la Société de classification agréée visée à l'article 2.12
- h)*) Plan des installations et des commandes électriques,
- i)*) Attestation relative aux installations fixes d'extinction,
- k)*) Attestation relative aux installations à gaz liquéfiés,
- l)*) Plans et notes de calcul pour les bateaux à passagers,
- m)*) Autres notes de calcul et justificatifs.

.....
.....

A , le

.....
(signature du propriétaire ou de son représentant)

21. Nom et adresse auxquels la note de frais est à envoyer :

.....
.....

Notes

Ad point :

6. Pour les bateaux, indications :

remorqueur, pousseur, automoteur ordinaire, automoteurs-citerne, chaland ordinaire, chaland-citerne, barge ordinaire, barge-citerne, barge de navire, bateau à passagers, navire de mer ou autre type à décrire.

Pour les engins flottants : indication précise relative au type d'engin.

Pour les bateaux : indication du matériau principal de construction.

7. Indiquer si le bateau doit être utilisé à d'autres fins que ce qui correspond à son type telles que aptitude comme remorqueur, pousseur, bateau accouplé, barge, chaland, bateau à passagers.

10. Si le bateau n'est pas jaugé, valeur estimée.

20 l) Pour les bateaux à passagers les plans (plans des ponts, coupe longitudinale, coupe transversale sur couple principal) donnent des renseignements sur les dimensions et le type du bateau ; ils sont accompagnés de schémas des surfaces à mesurer à une échelle nécessaire à l'inscription des dimensions.

*) Biffer les mentions inutiles

NOM DE L'ETAT / SCEAU DE L'ETAT

CERTIFICAT DE VISITE

N°

Lieu, date

.....

Commission de visite

Sceau

.....

.....
(Signature)

Remarques :

Le bateau ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bateau doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bateau, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bateau, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro officiel, de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une Commission de visite et doit lui faire parvenir le certificat de visite en vue de sa modification.

Certificat de visite de la Commission de Visite

1. Nom du bateau	2. Type du bateau	3. Numéro officiel
4. Nom et adresse du propriétaire		
5. Lieu et numéro d'immatriculation		6. Port d'attache
7. Année de construction	8. Nom et lieu du chantier	
9. Le présent certificat remplace le certificat de visite n° délivré le par la Commission de visite de		
<p>10. Le bateau désigné ci-dessus, après visite effectuée le*) sur le vu de l'attestation délivrée le *) par la Société de classification agréée est reconnu apte à naviguer sur le Rhin *) entre et *) à l'enfoncement maximal autorisé et avec le gréement et l'équipage déterminés ci-après.</p>		
11. La validité du présent certificat expire le		
*) Modification(s) sous numéro(s) : Nouveau libellé :		
*) La présente page a été remplacée. Lieu, date		
Sceau		Commission de Visite
	 (Signature)
*) Biffer les mentions inutiles		

Certificat de visite de la Commission de Visite

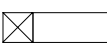
12.	<p>Le n° du certificat de visite (1), le n° officiel (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bateau</p> <p>1 2 3 4</p>		
13.	<p>L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bateau</p> <ul style="list-style-type: none"> - par deux - - marques d'enfoncement*). - par les marques supérieures de jauge *). <p>Deux échelles de tirant d'eau sont apposées*).</p> <p>Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau*).</p>		
14.	<p>Sans préjudice des restrictions*) mentionnées sous les points 15 et 52, le bateau est apte à</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 0;"> <ul style="list-style-type: none"> 1. pousser*) 1.1 en formation rigide*) 1.2 avec articulation guidée*) 2. être poussé*) 2.1 en formation rigide*) 2.2 à la tête d'une formation rigide*) 2.3 avec articulation guidée*) 3. mener à couple*) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 0;"> <ul style="list-style-type: none"> 4. être mené à couple*) 5. remorquer*) 5.1 des bateaux non munis de moyens de propulsion*) 5.2 des bateaux motorisés*) 5.3 vers l'amont uniquement*) 6. être remorqué*) 6.1 en tant que bateau motorisé*) 6.2 en tant que bateau non muni de moyens de propulsion*) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> 1. pousser*) 1.1 en formation rigide*) 1.2 avec articulation guidée*) 2. être poussé*) 2.1 en formation rigide*) 2.2 à la tête d'une formation rigide*) 2.3 avec articulation guidée*) 3. mener à couple*) 	<ul style="list-style-type: none"> 4. être mené à couple*) 5. remorquer*) 5.1 des bateaux non munis de moyens de propulsion*) 5.2 des bateaux motorisés*) 5.3 vers l'amont uniquement*) 6. être remorqué*) 6.1 en tant que bateau motorisé*) 6.2 en tant que bateau non muni de moyens de propulsion*)
<ul style="list-style-type: none"> 1. pousser*) 1.1 en formation rigide*) 1.2 avec articulation guidée*) 2. être poussé*) 2.1 en formation rigide*) 2.2 à la tête d'une formation rigide*) 2.3 avec articulation guidée*) 3. mener à couple*) 	<ul style="list-style-type: none"> 4. être mené à couple*) 5. remorquer*) 5.1 des bateaux non munis de moyens de propulsion*) 5.2 des bateaux motorisés*) 5.3 vers l'amont uniquement*) 6. être remorqué*) 6.1 en tant que bateau motorisé*) 6.2 en tant que bateau non muni de moyens de propulsion*) 		
*)	<p>Modification(s) sous numéro(s) :</p> <p>Nouveau libellé :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
*)	<p>La présente page a été remplacée.</p> <p>Lieu, date</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p>Sceau</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Commission de Visite</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>(Signature)</p> </div> </div>		
<p>*) Biffer les mentions inutiles</p>			


Certificat de visite de la Commission de Visite

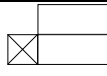
15. Formations admises

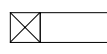
1. Le bateau est admis à propulser les formations suivantes :


Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								Remarques	
	Dimensions max. m		Sens de navigation et état de chargement				Section mouillée maximale en m ²			
	longueur	largeur	vers L'AMONT		vers L'AVAL		vers l'amont	vers l'aval		
			chargé t	vide	chargé t	vide				



1

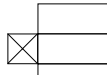

2

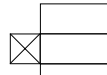

3



4

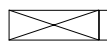

5

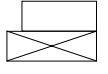

6

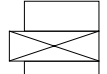

7

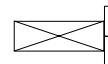

8

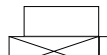

9

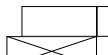

10

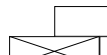

11



12


13


14



15

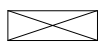

16

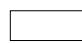

17

Autres formations :

Signification des symboles


pousseur


automoteur


barge

2. Accouplements :

Type d'accouplements : Nombre d'accouplements par côté :

Nombre de câbles d'accouplement : Longueur de chaque câble d'accouplement :

Charge de rupture par accouplement longitudinal : KN

Charge de rupture par câble d'accouplement : KN

Nombre de tours de câble : KN

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Sceau

Commission de Visite

.....

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

Certificat de visite de la Commission de Visite.....

16. Certificat de jaugeage n° du Bureau de jaugeage du			
17a. Longueur max..... m	18a. Largeur max. m	19. Tirant d'eau maximal.....m	20. Franc-bord cm
17b. Longueur L..... m	18b. Largeur B..... m		
21. Port en lourd/Déplacement *) t/m ³ *)	22. Nombre de passagers :	23. Nombre de lits de passagers :	
24. Nombre de compartiments étanches	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles	
27. Nombre de moteurs de la propulsion principale	28. Puissance totale de la propulsion principale kW	29. Nombre d'hélices principales	
30. Nombre de guindeaux avant	dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe	dont à moteur
32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage dont à moteur		
34. Installations de gouverne			
Nombre de safrans du gouvernail principal	Commande du gouvernail principal	- à main *) - électrique*)	- électrique/hydraulique*) - hydraulique*)
Autres installations: oui/non *) Type :			
Gouvernail de flanking : Commande du gouvernail de flanking:			
oui/non *)		- à main *) - électrique*)	- électrique/hydraulique*) - hydraulique*)
Installation de gouverne à l'avant oui/non *)	- buteur*) - buteur actif à réaction *) - autre installation*)	- Commande à distance oui/non *)	Mise en service à distance oui/non *)
35. Installations d'assèchement			
Capacité totale calculée	Nombre de pompes d'assèchement motorisées	Débit	Nombre de pompes d'assèchement à main
..... l/min l/min
*) Modification(s) sous numéro(s) :			
Nouveau libellé :			
.....			
*) La présente page a été remplacée.			
Lieu, date		Commission de Visite	
Sceau		
		
		(Signature)	
*) Biffer les mentions inutiles			

Certificat de visite de la Commission de Visite

36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.06, chiffres 10 et 11 ^{1/}			
37. Ancres			
Nombres d'ancres avant	Masse totale des ancres avant kg	Nombre d'ancres de poupe	Masse totale des ancres de poupe kg
38. Chaînes d'ancre			
Nombre de chaînes d'ancre avant	Longueur de chaque chaîne m	Charge de rupture de chaque chaîne kN	
Nombre de chaînes d'ancre de poupe	Longueur de chaque chaîne m	Charge de rupture de chaque chaîne kN	
39. Câbles d'amarrage			
1er câble d'une longueur de m et d'une charge de rupture de kN			
2ème câble d'une longueur de m et d'une charge de rupture de kN			
3ème câble d'une longueur de m et d'une charge de rupture de kN			
40. Câbles de remorquage			
..... d'une longueur de m et d'une charge de rupture de kN			
..... d'une longueur de m et d'une charge de rupture de kN			
41. Signaux visuels et sonores			
Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bateau ainsi que pour donner les signaux visuels et sonores prescrits par le Règlement de police pour la Navigation du Rhin se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord pour les feux prescrits par le Règlement de police pour la Navigation du Rhin.			
*) Modification(s) sous numéro(s) :			
Nouveau libellé :			
.....			
.....			
*) La présente page a été remplacée.			
Lieu, date		Commission de Visite	
Sceau		
	 (Signature)	
*) Biffer les mentions inutiles			

^{1/}

Le chiffre 36 est en vigueur du 1.4.2001 au 31.3. 2004 (Résolution 2000-III-20).

Certificat de visite de la Commission de Visite

46. Le bateau est admis au mode d'exploitation A1^{*)}, A2^{*)}, B^{*)}.

47. Equipement du bateau selon l'article 23.09.

Le bateau répond ^{*)} / ne répond pas ^{*)} à l'article 23.09, chiffre 1.1^{*)} / à l'article 23.09, chiffre 1.2^{*)}.

Conformément à l'article 23.13, l'équipage minimum doit être augmenté comme suit ^{*)} / ne doit pas être augmenté ^{*)}:

	Mode d'exploitation		
	A ₁	A ₂	B
Matelot
Remplacement du matelot par un matelot garde-moteur

Observations et conditions particulières :

.....

48. Equipage minimum selon l'article 23.14

	Mode d'exploitation		
	A ₁	A ₂	B
Conducteur
Timonier
Maître-matelot
Matelot
Matelot léger
Matelot garde-moteur
Mécanicien
.....

Observations et conditions particulières :

.....

^{*)} Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

^{*)} La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Commission de Visite

Sceau

.....

(Signature)

^{*)} Biffer les mentions inutiles

Certificat de visite de la Commission de Visite

49.	Prolongation/confirmation^{*)} de la validité du certificat^{*)}	Attestation de visite - complémentaire - spéciale^{*)}
La Commission de visite a visité le bateau le ^{*)} . Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite ^{*)} . Le motif de cette visite/attestation ^{*)} était : Vu - le résultat de la visite - l'attestation - ^{*)} , la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée - ^{*)} jusqu'au, le (Lieu) (date)		
Sceau		Commission de visite
*) Biffer les mentions inutiles		(Signature)
49.	Prolongation/confirmation^{*)} de la validité du certificat^{*)}	Attestation de visite - complémentaire - spéciale^{*)}
La Commission de visite a visité le bateau le ^{*)} . Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite ^{*)} . Le motif de cette visite/attestation ^{*)} était : Vu - le résultat de la visite - l'attestation - ^{*)} , la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée - ^{*)} jusqu'au, le (Lieu) (date)		
Sceau		Commission de visite
*) Biffer les mentions inutiles		(Signature)
49.	Prolongation/confirmation^{*)} de la validité du certificat^{*)}	Attestation de visite - complémentaire - spéciale^{*)}
La Commission de visite a visité le bateau le ^{*)} . Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite ^{*)} . Le motif de cette visite/attestation ^{*)} était : Vu - le résultat de la visite - l'attestation - ^{*)} , la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée - ^{*)} jusqu'au, le (Lieu) (date)		
Sceau		Commission de visite
*) Biffer les mentions inutiles		(Signature)

Certificat de visite de la Commission de Visite

<p>49. Prolongation/confirmation*) de la validité du certificat*)</p> <p>La Commission de visite a visité le bateau le*).</p> <p>Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite*).</p> <p>Le motif de cette visite/attestation*) était : </p> <p>Vu - le résultat de la visite - l'attestation -*), la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée -*) jusqu'au, le</p> <p>(Lieu) (date)</p> <p style="text-align: center;">Sceau</p> <p>*) Biffer les mentions inutiles</p>	<p>Attestation de visite - complémentaire - spéciale*)</p> <p>.....</p> <p>Commission de visite</p> <p>.....</p> <p>(Signature)</p>
<p>49. Prolongation/confirmation*) de la validité du certificat*)</p> <p>La Commission de visite a visité le bateau le*).</p> <p>Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite*).</p> <p>Le motif de cette visite/attestation*) était : </p> <p>Vu - le résultat de la visite - l'attestation -*), la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée -*) jusqu'au, le</p> <p>(Lieu) (date)</p> <p style="text-align: center;">Sceau</p> <p>*) Biffer les mentions inutiles</p>	<p>Attestation de visite - complémentaire - spéciale*)</p> <p>.....</p> <p>Commission de visite</p> <p>.....</p> <p>(Signature).....</p>
<p>49. Prolongation/confirmation*) de la validité du certificat*)</p> <p>La Commission de visite a visité le bateau le*).</p> <p>Une attestation datée du de la Société de classification agréée a été présentée à la Commission de Visite*).</p> <p>Le motif de cette visite/attestation*) était : </p> <p>Vu - le résultat de la visite - l'attestation -*), la durée de validité du certificat de visite est maintenue - prolongée -*) jusqu'au, le</p> <p>(Lieu) (date)</p> <p style="text-align: center;">Sceau</p> <p>*) Biffer les mentions inutiles</p>	<p>Attestation de visite - complémentaire - spéciale*)</p> <p>.....</p> <p>Commission de visite</p> <p>.....</p> <p>(Signature).....</p>

Certificat de visite de la Commission de Visite

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfiés

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfiés

du est prolongée jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

....., le

(Lieu)

(Date)

.....
Commission de visite

Sceau

.....
(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfiés

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfiés

du est prolongée jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

....., le

(Lieu)

(Date)

.....
Commission de visite

Sceau

.....
(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfiés

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfiés

du est prolongée jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

....., le

(Lieu)

(Date)

.....
Commission de visite

Sceau

.....
(Signature)

